



OZOIR-LA-FERRIÈRE

AFFICHÉ
LE 21/11/2025

2025/....
Parafe

ARRETE N°99/2025

OBJET : DELEGATION DE FONCTION / SIGNATURE A MONSIEUR PAULO SALGADO LOPES

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, et L.2122-20 ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 6 décembre 2024 ;

Vu l'arrêté n°98/2025 en date du 18 novembre 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de fonction et de signature pour la durée du mandat à Monsieur Paulo SALGADO LOPES ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Conseiller municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière est délégué à la VIE DES QUARTIERS.

Article 2 : Monsieur Paulo SALGADO LOPES est habilité à signer, en lieu et place du maire, concurremment avec lui, à compter du 20 novembre 2025 et pour la durée du mandat, tous les actes et documents relatifs à la désignation portée à l'article 1^{er}, et notamment :

- Signature des bons de commande du secteur,
- Accueil et relations aux usagers et administrés,
- Amélioration de la relation citoyenne,
- Information et consultation des habitants,
- Actions de participation des habitants à la vie des quartiers ;

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du maire et pourra être déféré au Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services de la mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Monsieur le Trésorier principal de Chelles
- ✓ Monsieur Paulo SALGADO LOPES.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 20 novembre 2025

Madame le Maire,
Christine FLECK



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20251120-ARRETE_99_2